



**Communiqué
Pour diffusion à 9 h**

La FAE se retire des tables nationales

Non à la généralisation de l'enseignement intensif de l'anglais en 6^e année

Montréal, le 8 février 2012 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) se retire des travaux actuellement menés par le gouvernement qui visent à imposer l'enseignement intensif de l'anglais à tous les élèves de 6^e année du primaire. La FAE dénonce le caractère improvisé de cette mesure annoncée par le premier ministre Jean Charest, à l'occasion du discours inaugural de février 2011. La FAE souligne que cette annonce s'est faite de manière surprenante sans qu'aucune consultation préalable n'ait été menée auprès des acteurs de l'éducation et sans tenir compte des difficultés que représente la mesure tant pour les élèves que pour le personnel enseignant.

Malgré le fait que ses membres se soient prononcés contre la généralisation de cette mesure au mois de novembre dernier, la FAE avait accepté l'invitation de la ministre Beauchamp à participer aux travaux et s'était montrée ouverte à échanger, avec l'ensemble des groupes visés, sur les différents aspects de la mise en place de cette mesure. La FAE avait maintenu sa participation aux tables nationales, notamment pour encadrer le processus en cours et faire état des problèmes anticipés, aussi bien pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants. La FAE a voulu s'assurer que les problèmes appréhendés pour les élèves, particulièrement pour ceux qui présentent des difficultés et pour les élèves non francophones, soient pris en compte.

Après consultation de ses membres réunis en Conseil fédératif en janvier dernier, ceux-ci ont exprimé un profond malaise quant au maintien de cette participation aux travaux en cours et ont décidé du retrait de la Fédération.

« Durant les derniers mois, nous avons participé aux échanges, fait valoir nos points de vue, nos inquiétudes et nos appréhensions. Nous pressentons que la détermination du gouvernement à aller de l'avant prend le pas sur toutes autres considérations, notamment l'impact de cette mesure sur les élèves en difficulté ou les conditions de travail des enseignantes et enseignants titulaires de 6^e année. Notre inquiétude est fort légitime quand on constate l'improvisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et son incapacité à apporter des réponses claires à de nombreuses questions soulevées », de déclarer le président de la FAE, Pierre St-Germain.

La FAE s'interroge sur l'urgence d'appliquer une généralisation de l'enseignement intensif de l'anglais en 6^e année.

« Malgré les prétentions maintes fois exprimées par les représentants du MELS quant aux effets positifs de cette mesure sur les élèves, les témoignages des enseignantes et enseignants qui l'appliquent dans leur milieu nous autorisent à avoir un doute raisonnable sur la portée et les effets négatifs de la généralisation de celle-ci, particulièrement pour les élèves en difficulté et

les élèves non francophones. Nous sommes également en droit de nous questionner quant à l'impact à long terme de cette mesure sur le français au Québec. En ce sens, nous estimons qu'une étude rigoureuse des effets de l'application généralisée de la mesure doit être menée avant sa mise en place », de poursuivre le président de la FAE.

Ce projet soulève plusieurs interrogations.

« On se lance dans l'application d'une mesure dont on ne connaît pas toutes les conséquences pour les élèves, particulièrement pour les plus fragiles du système. Quels seront ses effets sur les milliers d'élèves en difficulté d'apprentissage et sur les milliers d'élèves qui peinent à réussir dans le contexte d'apprentissage unilingue? Comment la mesure sera-t-elle appliquée pour les élèves en classe spécialisée? Est-ce raisonnable d'étendre la généralisation de l'anglais intensif pour eux? Quel sera l'effet de la mesure en milieu multiethnique? Quel sera son impact sur l'apprentissage des matières de base? Pour les élèves n'ayant pas de difficultés particulières actuellement, mais qui ne pourront recevoir la même attention parce que l'enseignante ou l'enseignant aura à accorder plus de temps aux élèves qui en éprouvent, quel impact aura cette mesure? Les élèves auront-ils les acquis nécessaires pour réussir leur entrée au secondaire? Qui fournira le matériel pédagogique nécessaire puisque le MELS n'en prévoit pas? Les parents réalisent-ils que leurs enfants auront plus de devoirs et de leçons afin d'assimiler la matière **en deux fois moins de temps**? De plus, sont-ils réellement avisés de l'impact de cette mesure sur eux-mêmes, en tant que parents puisqu'ils devront accorder plus de temps au suivi des apprentissages, des devoirs et des leçons? », de s'interroger M. St-Germain.

Les membres de FAE jugent qu'elle ne peut continuer à contribuer, par sa présence, à mettre en place une mesure aussi improvisée et controversée. Le réseau de l'éducation a amplement souffert, par le passé, des conséquences de décisions précipitées. La FAE tient à rappeler que ce retrait ne signifie nullement une rupture des discussions sur cette question. Compte tenu de la volonté du gouvernement et des commissions scolaires de poursuivre l'implantation de cette mesure, les travaux se poursuivront dans le cadre des nécessaires discussions et négociations qui devront se tenir tant sur le plan national, entre la FAE et le MELS, que sur le plan local, entre nos syndicats affiliés et leur commission scolaire.

Il importe de rappeler que la FAE n'est pas opposée à l'enseignement de l'anglais ou d'une deuxième langue, mais que son opposition s'exprime au sujet de la généralisation de cette mesure à l'ensemble des élèves du Québec. Pour la FAE, ce choix devrait être individuel et relever des parents et non être imposé par l'État. En conséquence, le gouvernement devrait renoncer à la mise en œuvre de ce projet.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
 Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications
 514 666-7763, poste 296 – bureau
 514 910-1754 - cellulaire